

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 17 JUILLET 2023 à 20H
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES**

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 10

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Anthony NORBERT, Jean-Christophe URIEN.

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Fanny OLLIVRY a donné son pouvoir à Franck BAUNEZ, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI.

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : Elisabeth LALANDE

Secrétaire de séance : Laure GILLOT

Date de publication : 18 juillet 2023

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 3 juillet 2023*
- *Enfance Jeunesse : engagement de la Convention Territoriale Globale (CTG) et plan d'action*
- *Enfance & affaires scolaires : règlements intérieurs (restaurant scolaire, accueil périscolaire / pause méridienne, TAP, accueil de loisirs)*
- *Urbanisme : autorisation de dépôt de déclaration de travaux*
 - *Modification d'un mur de clôture*
 - *Installation de deux abris vélos*
- *Programme culturel septembre 2023 à janvier 2024 : présentation de la programmation et tarification*
- *Informations diverses.*

La séance est ouverte à 20h15.

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023 est adopté (12 pour).

DEL-202335

ENFANCE JEUNESSE : ENGAGEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.) ET PISTE D'ACTION

Il est exposé :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre les collectivités et la Caisse d'Allocation Familiale de Maine et Loire (CAF). Cette CTG a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Dans le cadre de la démarche de la CTG menée entre les communes de Mûrs-Érigné, Soulaines-sur-Aubance et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été mené dès janvier 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic s'est appuyé sur une étude statistique (INSEE, CAF, Pôle Emploi...) dans le but d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques.

Des enjeux qui en sont ressortis, plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires pour les communes :

- La Petite Enfance et l'Enfance : Renforcer l'attractivité du territoire en développant l'offre petite enfance / Enfance
- La Jeunesse : Soutenir la jeunesse 11/16 ans et 16/25 ans et proposer une politique jeunesse ambitieuse
- La parentalité : Accompagner et soutenir la parentalité : Développement d'une offre dédiée à la parentalité pour accompagner toutes les familles
- L'Animation de la vie locale, le vivre-ensemble, l'accès aux droits et aux services pour tous : Vivre ensemble et faire vivre le territoire

Un point de vigilance est pointé, concernant les bénévoles, qui sont de moins en moins nombreux dans de nombreuses associations du territoire.

A partir des orientations stratégiques est sorti un plan d'actions construit sur 5 ans, 2023 – 2027 et validé par le COPIL, le 14 juin 2023.

Pour la mise en œuvre et la coordination de la CTG sur le territoire de Soulaines-sur-Aubance, un chargé de coopération thématique a été identifié pour la commune, équivalent à 0.3 ETP.

Les communes de Soulaines-sur-Aubance et Mûrs-Érigné se sont engagées sur une convention globale territoriale, délibérée et approuvée en Conseil Municipal le 19 décembre 2022, pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2027.

Des discussions s'engagent autour de la question de la mobilité et de l'enjeu majeur de l'accueil de jeunes familles.

Mme DUMARTIN expose les plans d'action sur les différents axes (par exemple, faire un guichet unique pour les demandes d'accueil en MAM, faire une semaine de la parentalité, prévoir des temps d'échange autour de la formation et de l'orientation pour les 16-25 ans...).

Une discussion est faite autour de la répartition des ressources du fait de la disparité des richesses.

Un point de vigilance est signalé autour de la réponse aux données statistiques, pouvant être trompeuses par rapport aux réels besoins de certains administrés.

La responsabilité des coordinateurs est importante pour la mise en œuvre concrète de la CTG.

Vu la délibération n°DEL-202257 du 19 décembre 2022 approuvant l'adhésion de la commune à Convention Territoriale Globale,

Considérant la présentation du diagnostic partagé présenté par le bureau d'étude ITHEA,

Considérant le plan d'action correspondant axé autour des objectifs communs,

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (11 pour, 1 abstention),

- D'approuver le diagnostic partagé tel que présenté par le cabinet d'études ITHEA,
- De valider le plan d'action correspondant, intégré à la Convention Territoriale Globale 2023-2027,
- D'autoriser le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) à signer la Convention Territoriale Globale, pour la période 2023-2027.

DEL-202336

ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES : REGLEMENTS INTERIEURS : Restaurant scolaire / Accueil périscolaire / pause méridienne / TAP / Accueil de loisirs

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 17 mai 2021 relatives aux règlements intérieurs ci-après : restaurant scolaire, accueil périscolaire (matin et soir) / pause méridienne, TAP et accueil de loisirs

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ces règlements,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour)

- Approuve les règlements tels que présentés.

Application à compter du 1^{er} septembre 2023, soit pour la prochaine rentrée scolaire.

DEL-202337

URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX : MODIFICATION D'UN MUR DE CLOTURE

M. Alain AGATOR, adjoint délégué à l'urbanisme précise qu'il est envisagé de modifier le mur de clôture bordant la rue de l'Aubance et qui longe la bibliothèque.

Ce mur serait arasé sur une partie avec l'intégration des deux boîtes à lettres. Le portillon existant serait déplacé.

Il précise que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à déposer la déclaration préalable de travaux, au nom de la Commune de SOULAINES SUR AUBANCE, pour ce projet;
- autorise également M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette déclaration.

DEL-202338

URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX : INSTALLATION DE DEUX ABRIS VELOS

M. Alain AGATOR, adjoint délégué à l'urbanisme précise qu'il est envisagé d'installation, sur le site de l'école, de deux abris vélos : l'un pour le niveau maternelle, l'autre pour le niveau élémentaire.

Il précise que ces installations nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour),

- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à déposer la déclaration préalable de travaux, au nom de la Commune de SOULAINES SUR AUBANCE, pour ces installations;
- autorise également M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette déclaration.

DEL-202339

PROGRAMME CULTUREL SEPTEMBRE 2023 à JANVIER 2024 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION & TARIFICATION

Mme Pascale HUET, adjointe à la culture, informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle sur la période de septembre 2023 à janvier 2024 à la salle culturelle de la Grange aux Dîmes. Elle ajoute qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la billetterie pour chaque spectacle et animation programmés, à savoir :

POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES

DATE	GENRE	PRESTATAIRES	COÛT DU SPECTACLE
Sam 14/10/2023	Conte musical	Compagnie Petit Grabuge	1 000,00 €
Sam 25/11/2023	Concert ZAATAR	Association Le Lieu Multiple	1 000,00 €
Sam 2/12/2023	Concert - spectacle	Labelles et Cie	680,00 €
Sam 27/01/2024	Théâtre	Compagnie "Qui est Marian"	400,00 €

Elle suggère de maintenir les tarifs de la précédente saison :

TARIFICATION

	Tarif actuel	Proposition
Tarif plein (TP)*	12,00 €	12,00 €
Tarif autres (TPRF)*	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (TR)*	5,00 €	5,00 €

*TP (tarif plein) ; *TPRF (tarif préférentiel) : Soulainois (e)

*TR (tarif réduit) : scolaire / étudiant / demandeur d'emploi / situation de handicap

TARIFICATION POUR LES SEANCES DE CINEMA

	Tarif actuel	Proposition
Tarif (plus de 14 ans)	5 €	5 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour), adopte :

- la programmation ci-dessus ;
- les tarifs tels que proposés ;
- autorise M. le Maire ou l'adjointe déléguée à la culture à signer les différents contrats ou tous documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

Accueil

- Un groupe de jeunes provenant de diverses régions, en vacances itinérantes avec l'association BROLL (domiciliée à Gagny, 93) sera hébergé gracieusement à la salle Cortequisse la nuit du 17 au 18 juillet 2023.

Social

- Une rencontre est prévue le 20 juillet 2023 avec le responsable local de l'association d'activités physique adaptée APA Sport pour tous, pour examiner la possibilité d'activités sur la commune.

Urbanisme

- Des réunions de travail sur le projet de dynamisation du bourg sont prévues le 23 août et le 13 septembre, pour des décisions à communiquer au CAUE en septembre.

Environnement

- la candidature d'ALM a été retenue par l'Office National de la Biodiversité pour réaliser son Atlas de la Biodiversité inter-Communale, qui mettra aussi en valeur les deux communes (Mûrs Erigné et Soulaines sur Aubance) déjà engagées à leur niveau sur cette démarche.
- Le projet de classement des arbres remarquables avance : les propositions de la commune ont été analysées et complétées par les services d'ALM, l'étape suivante impliquera un partage avec la population avant le classement définitif.

Fin de la séance : 23h05

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 10 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Laure GILLOT



Le Maire
Robert BIAGI

